



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes



RN 88 Déviation de Saint-Hostien / Le Pertuis

présentation de l'étude d'impact actualisée et du porter à connaissance

6 juin 2023



Sommaire

Présentation du projet

Évolutions du projet

Incidences des évolutions sur l'environnement

Évolution du tracé et prise en compte des enjeux humains

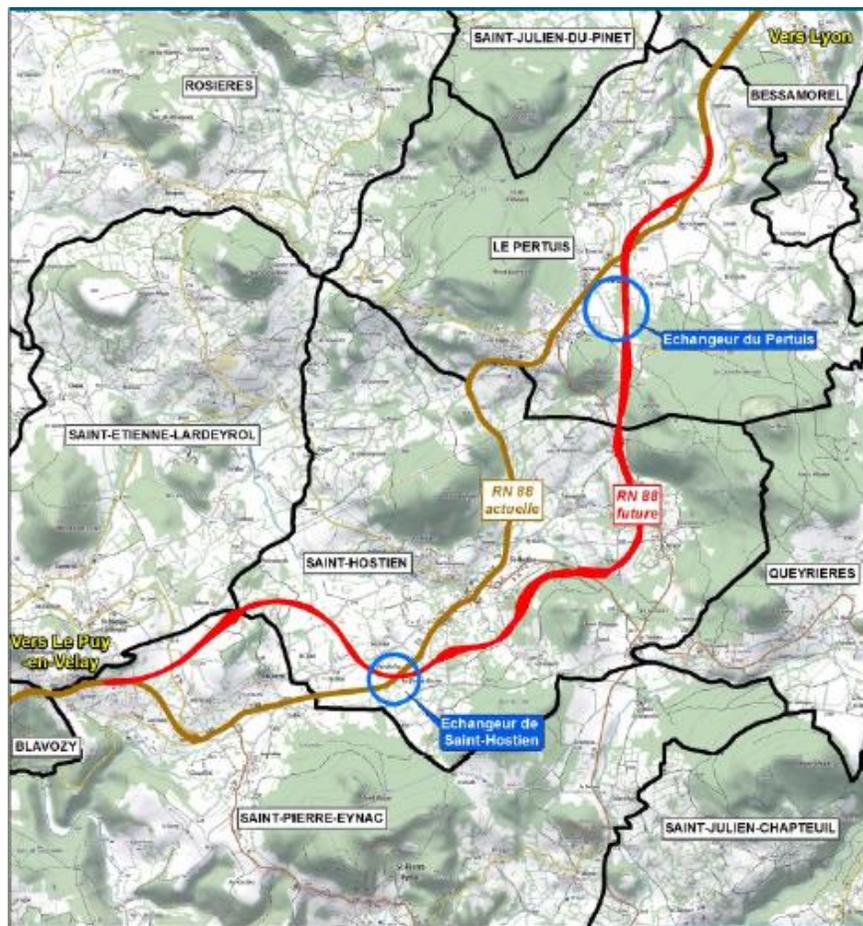
Zones de Matériaux Excédentaires

Impact Indirect sur la Zone humide du Vernet

Modification des rubriques Loi sur l'Eau / SDAGE Loire Bretagne
/ SAGE Loire Amont

Présentation du Projet

Présentation du Projet



Déviation de 10,7 km entre l'extrémité sud du créneau de Bessamorel à l'extrémité est de la déviation de Blavozy

Date prévisionnelle de mise en service : 2027

Objectif du projet :

Améliorer la sécurité des usagers de la RN88 et des riverains

Présentation du Projet

Dates réglementaires clés

- 1997 : Arrêté de DUP
- 2020 : dépôt du DDAE
- 28/10/2020 : Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale
- 10/02/2023 : Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté d'autorisation environnementale (transfert de maîtrise d'ouvrage)

Avancement des travaux :

- Dégagement des emprises : démarrage des interventions fin 2020
- Saisine Archéologie : 3 phases déjà réalisées (2020, 2021, 2022)
- Travaux préparatoires (ouvrages d'art et rétablissements routiers, déviation de réseaux) : démarrage début 2023

Évolutions du projet

Évolutions du projet depuis l'arrêté préfectoral du 28/10/2020

- Optimisations de tracé
- Prise en compte des enjeux humains du territoire : ajout de rétablissements agricoles
- Prise en compte des prescriptions de l'arrêté d'autorisation environnementale du 28 octobre 2020
- Intégration des données géotechniques détaillées suite aux reconnaissances de terrain complémentaires
- Définition des Zones de Matériaux Excédentaires (ZME)
- Conception détaillée des mesures environnementales, notamment mesures de réduction relatives aux aménagements écologiques des cours d'eau ou des milieux terrestres (haies, murets, ...).

Incidences des évolutions sur l'environnement

Incidences des évolutions sur l'environnement : Évolution du tracé et prise en compte des enjeux humains

- Principales évolutions :
 - Adaptation de certains ouvrages d'art (ajout banquettes pour la faune, adaptation des dimensions,...)
 - Création d'un ouvrage d'art courant supplémentaire pour répondre aux demandes des exploitants agricoles (OA8bis)
 - Création d'une piste d'accès pour la réalisation du viaduc
 - Modification de bassins d'assainissement
- Incidences sur l'environnement :
 - Impact direct supplémentaire de 0,5 ha de zone humide
 - Rescindement d'un cours d'eau supplémentaire : le Roudesse

Incidences des évolutions sur l'environnement : Zones de Matériaux Excédentaires (ZME)

- Principe de ZME déjà indiqué dans le DDAE mais zones de dépôts non localisées
- Prospection d'un nombre important de sites potentiels
- Choix des sites pour limiter au maximum l'impact environnemental :
 - Zones humides évitées
 - Sites à enjeux fort évités
 - Proximité des sites par rapport aux travaux pour limiter les impacts liés au transport des matériaux
- Géométrie des dépôts adaptée pour limiter l'impact sur les écoulements naturels

Incidences des évolutions sur l'environnement : Impact Indirect sur la Zone humide du Vernet

Demande supplémentaire provenant des services de l'Etat

Études réalisées pour l'estimation de la surface impactée

- Étude hydrogéologique (ANTEA)
 - Etude phytosociologique (Eco-Stratégie)
- => Impact indirect supplémentaire de **4,07ha**

Solution retenue pour diminuer l'impact

- 14 drains verticaux => amélioration de la transparence hydraulique
- Création d'une raquette de diffusion

Suivi après réalisation des travaux

- Suivi Piézométrique
 - Suivi Biologique (Flore)
 - Suivi MES sur le cours d'eau du Truisson
- Fréquence : N+1/N+3/N+5

Incidences des évolutions sur l'environnement : Modification des rubriques Loi sur l'Eau / SDAGE Loire Bretagne / SAGE Loire Amont

	Évolutions	
Loi sur l'Eau	Rubrique 3.2.2.0 Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau	Projet soumis à seuil déclaratif => Grâce à l'amélioration de la transparence hydraulique et écologique
	Rubrique 2.2.4.0 Installations ou activités à l'origine d'un effluent correspondant à un apport au milieu aquatique de plus de 1 t/jour de sels dissous	Rubrique supprimée incluse dans la rubrique 2.2.3.0 (Rejet dans les eaux de surface...)
	Rubrique 3.2.4.0 : Vidange d'étangs ou de plan d'eau	Rubrique supprimée incluse dans la rubrique 3.2.3.0 (Plans d'eau, permanents ou non)
SDAGE Loire Bretagne 2022-2027 SAGE Loire Amont	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nouveau SDAGE ⇒ Travail de vérification de la conformité avec les documents en vigueur ⇒ Rescindement et renaturation du Roudesse ⇒ Augmentation de la surface de zone humide impactée (0,5 ha impact direct + 4,07ha impact indirect) 	<p>Compatibilité du projet avec le SDAGE Loire Bretagne 2022-2027 et SAGE Loire Amont</p> <p>=> Zone humide impactée supplémentaire compensée à 200%</p>



Merci